

Il me semble particulièrement opportun à ce stade-ci que nous tenions à la Chambre un débat sur certains impératifs absolument fondamentaux qu'il faut décider avant d'entreprendre l'aménagement de la capitale que nous souhaitons tous. Mon bill ne souligne qu'un seul aspect du problème: la création d'un Bureau de planification, qui comprendra une partie de la province de Québec et une partie de la province d'Ontario, selon l'esprit qui a présidé à l'entente générale à la Conférence fédérale-provinciale.

Les problèmes sont extrêmement complexes, monsieur l'Orateur, et je voudrais en esquisser les caractéristiques générales. D'abord, il faut aplanir les conflits quant à l'utilisation du territoire et aux voies de circulation. L'Ontario vient de créer une municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. L'initiative a introduit une certaine rationalisation de la région ontarienne qui s'imposait depuis longtemps. Nous sommes convaincus que, du côté québécois, la trentaine de municipalités autour desquelles semblent se centrer les discussions, pourront s'unir grâce à des mesures législatives parallèles; il y a tout lieu de croire que les autorités québécoises étudient la chose de près. Il ne s'agira plus ensuite que de réunir les urbanistes de part et d'autre de la rivière.

Nous sommes conscients de problèmes constitutionnels délicats que nous ne voulons d'ailleurs nullement minimiser, mais il s'agit avant tout de réunir en une espèce de conseil consultatif les représentants du Québec, de l'Ontario, du gouvernement fédéral et des municipalités en cause. Il est essentiel, à mon avis, de faire jouer à ce conseil un rôle purement consultatif et officieux, du moins au départ, afin que ses membres puissent faire connaissance, embaucher le personnel nécessaire aux fins voulues et résoudre certaines questions prioritaires absolument essentielles.

Je pense aux nouveaux ponts qui devraient sûrement être construits au-dessus de l'Ottawa, mais je me demande sérieusement si un pont destiné au transport public ne devrait pas avoir priorité sur un autre qui servirait aux voitures particulières. Mon collègue, le député de Hull (M. Isabelle), qui prendra part au débat j'espère, a certainement des propositions très intéressantes dans le domaine des transports publics. Je ne doute pas qu'elles seront bientôt étudiées par les autorités compétentes.

Monsieur l'Orateur, les réunir n'est qu'une première tâche. Le deuxième impératif est de trouver une méthode ordonnée et raisonnable, pour superviser et coordonner ces fonctions. Ce sera, j'espère, la tâche de la Commission de la capitale nationale—qui existe en vertu d'une loi du Parlement, qui parfois opère, si je puis dire, avec des pouvoirs constitutionnels incertains dans un domaine qu'elle considère sa responsabilité première, celui d'une utilisation planifiée des terrains de la région de la capitale nationale, et dont la tâche est compliquée par le problème constitutionnel relatif à la propriété et aux droits civils. Le rôle de la Commission de la capitale nationale doit être intégré de façon quelconque dans l'organisme de planification que nous nous proposons de créer. Je ne suis nullement convaincu que ma proposition soit la bonne, savoir que l'organisme comprenne 11 membres, le président étant membre de la Commission de la capitale nationale, 5 membres venant de l'Ontario et 5 du Québec. C'est un simple exemple du genre de formule qui pourrait être examinée et choisie. Le nombre de membres pourrait varier, mais je crois qu'il serait utile que le président d'un organisme de planification de ce genre soit membre de la Commission de la capitale nationale, car la Commission est à peu près la seule agence en mesure de considérer toute la région, d'avoir une vue d'ensemble et de formuler des propositions qui, espérons-nous, seront appliquées par les municipalités et les provinces.

C'est la saison de l'année où la nature commence à s'éveiller dans notre magnifique région de la capitale nationale, que je crois être une des plus belles au monde. L'hiver tire à sa fin et bientôt le printemps sera arrivé. Les débats tenus à la Chambre au printemps des années antérieures suivaient un cours méthodique qui n'était pas particulièrement brillant.

Je vois mon honorable ami, le député de Skeena (M. Howard), à sa place de l'autre côté de la Chambre. Depuis quatre ou cinq ans, je suis ses campagnes printanières au sujet des nids de poules. Il retire de ses dossiers les documents qu'il a sur l'état des rues d'Ottawa et des nids de poules, puis, habituellement, s'ensuit une émission télévisée à ce sujet. Ensuite, il conclut que les députés pourraient mieux conduire les affaires des municipalités que ces dernières. Ce sont des